

Nom et Prénom du / des enfant (s) :		Date de naissance :
Nom et Prénom du responsable légal		Numéro de téléphone en cas d'urgence

Inscription obligatoire pour la bonne gestion de l'accueil à retourner au plus tard

**Le lundi 9 Décembre 2024**

Pôle enfance jeunesse ou par mail à [pole.enfance@bubry.fr](mailto:pole.enfance@bubry.fr)

	Lundi 30 Décembre	Présence	Mardi 31 Décembre	Présence	Jeudi 02 Janvier	Présence
Matin	<b>Départ 9h30</b> Atelier mini fermier « P'tits Pimousses Bubry » Pour 8 enfants de 3/6 ans Ateliers bricolage de Noël 3/11 ans	<input type="checkbox"/>	Brunch de fin d'année 3/11 ans	<input type="checkbox"/>	Fresque d'hiver 3/6 ans Plastique fou 6/11 ans	<input type="checkbox"/>
Repas	Cantine	<input type="checkbox"/>	Repas au Centre	<input type="checkbox"/>	Cantine	<input type="checkbox"/>
Après-midi	Atelier mini fermier « P'tits Pimousses Bubry » Pour 8 enfants de 3/6 ans Jeu « Le pôle express » 6/11 ans	<input type="checkbox"/>	Après-midi détente Relaxation Film de Noël 3/11 ans <b>Attention fermeture à 16h30</b>	<input type="checkbox"/>	Spectacle au Haras d'Hennebont « Prohibé » 3/11 ans <b>Retour à 17hrs</b>	<input type="checkbox"/>
	Vendredi 03 Janvier	Présence				
Matin	Le choix des enfants 3/11 ans	<input type="checkbox"/>				
Repas	Cantine	<input type="checkbox"/>				
Après-midi	Jeux musicaux Goûter en musique 3/11 ans	<input type="checkbox"/>				



Toute annulation doit être justifiée et prévenue 24h avant l'accueil pour ne pas être facturée



Date :

Signature :

Le Pôle Enfance Jeunesse de Bubry est ouvert de 7h15 à 18h45.

Les activités commencent à 9h30 (merci de ne pas arriver après cette heure, cela perturbe les activités en cours) et se terminent à 17h00.

Les repas et goûters sont fournis.

Le planning n'est pas figé et peut être amené à évoluer en fonction des divers aléas rencontrés.

Pour s'inscrire, il faut :

- Un dossier familial dûment rempli (à retirer sur place ou sur le site de la mairie)
- Une fiche d'inscription de la période en cours complétée
- Une photocopie du carnet de santé de l'enfant
- Une attestation du quotient familial CAF 2024
- Des bons CAF ou MSA pour les ayants droits

Le centre de loisirs peut être réglé en espèces, en chèques bancaires à l'ordre de l'ALSH BUBRY RR à réception de la facture.

Les tarifs sont soumis au quotient familial et sont visibles sur le site web de la mairie : [www.bubry.fr](http://www.bubry.fr)

**Attention à ne pas regrouper les factures sur un même règlement.**

Pour nous contacter :

02.97.27.58.02

06 .70.27.23.41

[Pole.enfance@bubry.fr](mailto:Pole.enfance@bubry.fr)

Le local et les activités sont subventionnés par la CAF, la MSA du Morbihan et le Conseil départemental du Morbihan

